

DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/210

**Approbation du Cahier des Charges  
relatif au projet de Marché Public  
« Création d'un observatoire économique »**

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Ary CHALUS*, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents: 30		
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 2
<b><u>Vice-Président :</u></b> M. Jacques BANGOU (2 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
<b><u>Conseillère Communautaire – Membre du Bureau :</u></b> Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS

Excusés non représentés : 6
<b><u>Président:</u></b> M. Éric JALTON
<b><u>Vice-Présidents :</u></b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Georges BREDEMENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b><u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u></b> M. Michel RINÇON
<b><u>Conseillers Communautaires :</u></b> M. Audry CORNANO Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Absents : 12
<b><u>Vice-Présidents :</u></b> Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX (14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></b> M. Fabert MICHELY M. Dominique THÉOPHILE
<b><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></b> Mme Lise Claude AZEDE - M. Jean-Luc CELIGNY - M. Chazy CIRANY - M. Harry DURIMEL - M. Daniel MARSIN - M. Alix NABAJOOTH - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE:

29 OCT. 2015

S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** que la définition et mise en œuvre d'une politique d'aménagement économique, nécessite une connaissance du tissu économique communautaire ainsi que des problématiques rencontrées par les acteurs économiques en termes de besoins immobiliers et fonciers ;

**Considérant** l'intérêt et les enjeux liés à la création d'un observatoire économique en termes de promotion et d'attractivité du territoire communautaire,

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1-** D'approuver le Cahier des Charges relatif au projet de Marché Public « *Création d'un observatoire économique* » tel qu'annexé à la présente note.

**ARTICLE 2-** D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée telle que précisé ci-après :

Plan de financement prévisionnel Création d'un observatoire économique					
DÉPENSES			RECETTES		
<i>Poste</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
<i>Marché Public Prestation de services</i>	90 000	100%	CAP Excellence	60 000	67%
			Etat	30 000	33%
<b>TOTAL</b>	<b>90 000</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 000</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 3-** D'autoriser le Président de CAP Excellence à solliciter tous les financements mobilisables et nécessaires pour la réalisation de l'opération envisagée.

**ARTICLE 4 -** D'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, soit un montant prévisionnel de quatre-vingt-dix mille euros (90 000€) au chapitre 011 - Article 6042 du budget 2015 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 5-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de CAP Excellence pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

**ARTICLE 6 –** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **28 OCT. 2015**

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **29 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le **03 NOV. 2015**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le **03 NOV. 2015**



